

CHAPITRE II

Rentrée dans les églises — Reconstitution du Clergé

I. Malgré ces difficultés, le peuple redemande impérieusement les églises et, au besoin, s'en empare. — En quel piteux état lui sont rendus les temples. — Procession d'objets pieux qui sortent de leurs refuges. — Poésie de cette pauvreté et de ces ruines. — II. A ces églises il faut un clergé pour les desservir. — Contribution des constitutionnels qui ont eux-mêmes beaucoup souffert de la persécution. — Les insermentés quittent leurs retraites. — Les vieillards sortis de détention courent aux autels. — III. Voici des recrues nouvelles. — Du dehors, à travers toutes les frontières, rentrent en grand nombre les prêtres déportés. — IV. Mais le sol tremble. — Comme les lois contre eux n'ont pas été rapportées, ils doivent se glisser dans l'ombre, se cacher dans des refuges. — Complicité des fidèles, des paysans, pour les défendre. — V. Éléments disparates de ce clergé si divers. — Appel à un sacerdoce laïque.

I

Malgré les conditions défavorables que nous avons fait connaître, la législation nouvelle n'en fut pas moins le point de départ d'une renaissance extraordinaire de l'idée chrétienne. La mort de Robespierre donna le signal d'une réaction toujours contenue mais toujours croissante, bientôt irrésistible. La voix du peuple redemandait ses cérémonies et ses églises. On voyait des bandes de moissonneurs entrer dans les temples fermés de par la loi, y faire leur prière, et les habitants des campagnes protester de la persistance de leur foi et de leurs besoins religieux.

Aussi, quand on eut connaissance de la loi du 11 prairial an III (30 mai 1795), qui mettait les anciens édifices du culte à la disposition des communes, ce fut une explosion

de joie. Les populations catholiques s'empresent de les revendiquer. Il est telle paroisse comme à Saint-Adjutory, dans la Charente, où les habitants enferment les officiers municipaux récalcitrants dans le temple même et ne les mettent en liberté que lorsqu'ils ont promis de les satisfaire. Il est telle localité du Roussillon où le maire doit intervenir pour sauver la vie à des soldats que les fidèles indignés veulent punir de leurs propos et de leur attitude irrespectueuse. Le directoire de la Seine-Inférieure informe la Convention que, « depuis que le décret sur la liberté des cultes est rendu, les communes rurales s'emparent journellement des églises ¹ ».

Quel triomphe pour la religion de rentrer dans ces édifices ² qui, si dégradés, si lézardés qu'ils lui revinssent, n'en étaient pas moins l'ancien temple. Chacun d'eux pouvait raconter son histoire, et quelle histoire, pendant l'interrègne de la religion en France. Grenier à fourrages, magasin à bois, écurie, cave, auberge, atelier de salpêtre, dépôt de guerre ou de mendicité, maison de jeu, maison de correction, maison de ville ou maison de ferme, salle de bal, et çà et là sanctuaire de la déesse Raison qui, selon le mot de Lacordaire, y avait étalé « le marbre vivant d'une chair publique » : il semble que de ces murs dénudés,

1. Cf. Abbé LOTH, *op. cit.*, p. 671 ; BLANCHET, *op. cit.*, p. 296 ; TORREILLES, *op. cit.*, pp. 510, 511. — Dans le Roussillon, la population de Prades s'était emparée de l'église et avait fait sonner les cloches avant la loi du 11 prairial. — Nous trouvons encore sous le Consulat des localités où les populations forcent la main à la municipalité pour obtenir leurs églises, comme à Saint-Gervais, dans le diocèse de Montpellier. (Abbé SAUREL, *Histoire du département de l'Hérault pendant le Consulat*, 1896, t. IV, p. 8.)

2. Par exemple dans le Tarn, dès les premiers mois de l'an IV, toutes les églises des villes comme de la campagne avaient été de nouveau accordées pour le culte, « les habitants désirant tous ardemment professer la religion de leurs pères ». Dans un état général dressé par le département un an après la loi du 11 prairial, on compte, pour l'arrondissement de Gaillac, environ cent dix églises ou chapelles votives et oratoires rendus pour la plupart au culte. (Cf. Elie ROSSIGNOL, *Histoire de l'arrondissement de Gaillac pendant la Révolution*, 1890, in-8°, p. 224-225.) — Dans le diocèse de Bourges, « de toutes parts, les municipalités réclament leurs églises et demandent des prêtres. La majorité des communes qui soumissionnent sont déjà pourvues de ministres ». (BRIMONT, *op. cit.*, p. 284-286.)

crevassés, suintaient l'impudeur et la souillure plus encore que la misère. N'importe, le croyant, tout entier à la joie de voir Dieu reparaitre et les portes de l'église se rouvrir, retrouvait déjà à travers deux, trois ans d'interruption des saints mystères, ses émotions pieuses, et ne pouvait résister à la tentation de colier ses lèvres sur ce temple qui lui rappelait le baptême, la première communion, la cérémonie nuptiale, la bénédiction suprême donnée à la dépouille des ancêtres, toute son existence chrétienne, toute l'histoire de son âme, tout ce qui avait élevé sa vie, tout ce qui devait consoler sa mort.

Puisque Dieu revient et rentre dans sa maison, il faut se hâter de lui faire accueil, et de lui cacher, en quelque sorte, le dénuement de sa demeure. Quelle poésie religieuse dans cet empressement des fidèles, souvent décrit par les histoires locales, où une foule d'objets religieux qu'on croyait à jamais perdus reparaissent : calices, patènes, ostensoirs, chapes et chasubles, reliques et reliquaires, statues vénérées, que sais-je, procession étonnante où chacun, plus souvent chacune, rapporte son pieux larcin, et semble vouloir faire à la divinité la surprise, si je puis ainsi dire, de quelque souvenir d'autrefois.

Heureuses les paroisses où cette restitution fournit aux premiers besoins ! Combien qui ne reçoivent rien parce que tout a été vendu, volé, pillé, fondu, jusqu'aux cloches qui faisaient l'orgueil du beffroi. Alors le culte doit se contenter des dons de l'indigence, et parfois le plus pauvre ménage est mieux outillé que l'église de village. Voyez quelle est encore, au moment du Concordat, la situation décrite par l'inventaire dans un coin du diocèse de Bourges. A Sainte-Lunaise, les vases sacrés sont d'étain ; à Aubinges, le ciboire est de fer-blanc. Sainte-Solange possède un ostensoir en fer-blanc ; Arcay, un de carton. A Genouilly, il n'y a plus qu'une chasuble déchirée avec

un ciboire de cristal et un calice d'étain. A Farges, « l'on s'assied sur deux écheneaux qui ont servi pour le salpêtre ». A Limeux, rien, sauf quelques livres de chant égarés ; à Saint-Palais, un calice de plomb et un ciboire de fer-blanc ; à Saint-Ambroix et à Saligny, pas une épave ¹.

Quelle misère ! C'était bien la peine de piller ainsi, de mettre à nu des temples que la France devra de nouveau pourvoir et embellir. Mais contenons nos plaintes. Ce dénuement n'est-il point une des poésies du culte renaissant qui nous apparaît le plus attachant là où il est le plus pauvre ? Comme ils devaient bien prier, dans ces masures qui ressemblaient parfois à la grotte de Bethléem, les chrétiens fidèles étonnés de s'y voir, le pied mal assuré sur ce sol qui tremble encore, profitant à la hâte d'une accalmie pour y saluer le ciel entre l'orage qui grondait hier et celui qui grondera demain.

II

Avec des locaux, il fallait un sacerdoce, et ici la difficulté était plus grande encore. La Terreur semblait l'avoir anéanti en France. La déportation l'avait jeté hors des frontières. Dans la minorité qui n'avait point quitté le pays, les vieux prêtres réfractaires, ayant dépassé la soixantaine, étaient entassés dans les prisons. Les plus

1. Cf. BRIMONT, *op. cit.*, pp. 378, 379. — « A mon retour d'Espagne, écrit l'abbé Vilar, au sujet de Ponteilla, je trouvai l'église dans le plus entier dénuement, sans vases sacrés, sans linges, sans ornements ; tout avait été livré entre les mains profanes qui l'exigèrent. Je me serais trouvé dans l'impossibilité de faire le service divin, si quelques familles ne s'étaient réfugiées de Perpignan dans le village, pour éviter, autant que faire se pourrait, les mouvements qui agitaient les grandes villes. » Les évêques, en présence de cette misère, donnaient toutes les autorisations. « Je permets, écrivait, le 15 décembre 1793, l'évêque de Luçon, de se servir des matières les plus communes, même des verres, pour les vases sacrés et des plus simples étoffes pour les ornements. » La même permission est donnée en Alsace. (BEUCHOT, *op. cit.*)

jeunes étaient cachés dans les forêts, le creux des rochers, les fermes, disputant leur tête aux agents qui les pressaient de toutes parts. Les prêtres assermentés s'étaient vus eux-mêmes cruellement persécutés par un pouvoir ennemi juré de toute idée religieuse. On les avait chassés de leurs paroisses, traqués parfois comme des réfractaires ; on les avait avilis en les poussant en grand nombre, soit au mariage, soit à l'apostasie, et par la livraison de leurs lettres de prêtrise. A la mort de Robespierre, le clergé constitutionnel était décimé, disloqué et malheureusement déshonoré dans la personne de plusieurs de ses chefs et de ses membres. On pouvait donc se demander d'où sortiraient les ministres du culte dont on proclamait la liberté.

Or, le clergé, qui paraissait anéanti, se reconstitue avec une rapidité et une vitalité étonnantes. Les constitutionnels, plus agréables au pouvoir, malgré la persécution que leur avaient fait subir les fauteurs d'athéisme, reprennent leurs fonctions avec assez de facilité. Parmi eux, beaucoup de ceux qui s'étaient mariés, qui avaient abdiqué leur état, déclarent n'avoir faibli que sous la pression de la Terreur et vouloir rentrer dans la bienséance et le ministère ecclésiastiques. Parmi les réfractaires, les uns sortent de leurs retraites et se montrent hardiment, sentant bien qu'un esprit nouveau souffle sur la France, et que la sympathie des populations suppléera à l'insuffisance des lois ; d'autres, en grand nombre, sont libérés. Ceux enfin que leur grand âge a fait enfermer dans les prisons et préservés de la mort, s'empressent de réclamer leur liberté pour donner à la restauration du culte les dernières années d'une vie que la vue de tant de ruines accumulées dans les rangs du clergé, de tant d'absents, de tant de morts, de tant de martyrs, et aussi, çà et là, de tants d'apostats, les incite à consacrer au service de Dieu.

Qu'elle est touchante, cette requête adressée par les

vieillards détenus dans la Chartreuse de Castres au ministre de la Police générale, à Paris ! « Les prêtres soussignés, lui disaient-ils, peuvent-ils espérer que leur voix défaillante parviendra jusqu'à l'oreille du gouvernement et pénétrera jusqu'à son cœur ? Notre âge et nos infirmités nous ont valu le privilège de la réclusion ; plus jeunes ou sains, ou nous aurions quitté à regret les lieux qui nous ont vu naître, ou, sans domicile, sans abri, nous aurions été forcés de traîner notre pénible existence dans le fond des forêts pour éviter le glaive de la mort toujours suspendu sur nos têtes, ou, plus vertueux peut-être, calmes et tranquilles, jouissant de la paix de l'âme, nous aurions porté la tête sur l'échafaud... Ces temps de calamité sont passés, sans doute ; un gouvernement sage s'établit... Depuis quatre ans, nous sommes privés de notre liberté. On ne peut se faire une idée de notre situation : représentez-vous une foule de vieillards, les uns dans l'enfance, les autres couverts d'infirmités, manquant du nécessaire, obligés de se donner mutuellement des secours insuffisants et voyant expirer plusieurs d'entre eux par le manque de soins et de misère... Notre prison sera-t-elle perpétuelle ? Elle l'a été, néanmoins, pour plusieurs d'entre nous, et pour peu qu'on tarde, elle sera notre tombeau... Nous avons fait notre déclaration de soumission aux lois de la République ; elle est sincère et véritable... Nous attendons de votre justice et de votre humanité que vous nous rendiez à la liberté et à nos familles. Que peut craindre un gouvernement fort et puissant de quelques vieillards infirmes qui n'ont que quelques instants à vivre ? »

De telles requêtes faites au pouvoir par des prêtres âgés, malades, inoffensifs, malheureux, presque martyrs, finissent toujours par aboutir quand, au délire de la persécution et aux accès de rage, succèdent des temps plus calmes laissant prise à la réflexion et à la pitié. Les his-

toires locales nous prouvent que, dans un grand nombre de diocèses, les vieillards détenus furent libérés¹. On devine que leur premier souci fut de courir aux autels pour y ranimer le feu divin qui menaçait de s'éteindre, pour porter à leurs concitoyens, de leurs mains tremblantes mais fidèles, le flambeau de la foi.

Ainsi, la plupart des prêtres restés en France, et qui ont échappé à la mort, insermentés, assermentés, jeunes gens, hommes mûrs sortis de leurs retraites ou vieillards sortis de leurs prisons, forment un personnel ecclésiastique qui va parer aux premiers besoins du culte renaissant.

III

Mais voici des recrues nouvelles, voici tressaillir au-delà des frontières ceux qu'une persécution impitoyable a jetés hors de leur pays. De quel poids les douleurs de l'exil pèsent sur ces infortunés ! La France, malgré ses rigueurs et ses crimes, est toujours la France. C'est là qu'ils ont laissé leurs autels, leurs foyers, leurs parents, leurs amis². Faut-il renoncer à l'espérance de revoir tant de choses aimées ? La mort qui avance, et dont tant d'épreuves, tant de privations précipitent le cours, va-t-elle les surprendre loin des tombes des ancêtres, loin du cimetière paroissial où ils comptaient dormir le dernier sommeil ? De temps en temps, les nouvelles du pays, attendues avec une impatience haletante, en signalant une éclaircie dans le ciel, surexcitent leur espoir. La mort des tyrans,

1. Requête du 8 fructidor an IV. (ROSSIGNOL, *op. cit.*, p. 222-223.) — Voy., pour l'élargissement des prêtres en Bretagne, TRESVAUX (*op. cit.*, t. II, p. 142). Dans la Charente ce fut difficile, et on ne relâcha les vieillards qu'en 1795. (BLANCHET, *op. cit.*, p. 260-265; L. SCIOUT, *op. cit.*, IV, p. 281.)

2. Un prêtre aimait à cultiver sous un ciel étranger les plantes venues de la patrie. « Remerciez, écrivait-il, le brave Louis des graines de chicorée, de laitue, qu'il nous a envoyées. » Ils demandent de la graine « d'oignons, de carottes, de radis ».

les lois de la Convention plus favorables à la liberté religieuse ; bientôt, sous le Directoire, les élections réactionnaires les décideront à prendre le chemin de la France.

Il faudra d'abord une grande prudence et aller pas à pas. Le couteau de la guillotine, en activité contre les prêtres depuis si longtemps, n'est point encore émoussé pour avoir coupé la tête de Robespierre. Dans le cours de 1794, un petit nombre de déportés en Suisse sont assez audacieux pour tenter l'aventure, et encore plusieurs se hâtent de repasser la frontière, « voyant qu'il ne faisait pas bon au delà ». D'autres restent, mais attendent dans les forêts, sur les confins de la France, « le signal de la délivrance ». L'un d'eux se dépeint dans ses lettres, « errant et fugitif, ici dans une hutte, là dans une maison isolée, plus loin dans les bois », souvent tout transi de froid. Pour calmer son impatience et réchauffer l'amitié, il correspond avec ses paroissiens sous le pseudonyme de Saint-Pierre, demandant à celui-ci de lui envoyer de gros souliers capables de résister à la neige, à celui-là, « une paire de bas noirs drapés et une veste d'étoffe solide et chaude pour l'hiver qui approche¹ ».

Comment arrêter longtemps à la frontière des hommes que l'amour du pays et l'amour de Dieu encouragent à la franchir ? A mesure que les nouvelles reçues annoncent que la paix semble se faire et la persécution s'affaiblir, il s'opère dans toutes les provinces une infiltration du clergé émigré. Les rapports faits par les administrateurs, les commissaires, à la Convention, au Directoire, constatent souvent avec alarme cet inquiétant retour de proscrits qu'on croyait partis pour toujours. Au dehors, les lettres des exilés eux-mêmes nous font assister, en quelque sorte, jour par jour, à ce mouvement vers la France.

L'évêque de Luçon, M. de Mercy, écrit de Ravenne, le

1. BEUCHOT, *op. cit.*, p. 85 ; SAUZAY, *op. cit.*, t. IV, p. 603-605.